

Toronto un des ministres a déclaré que le chômage chez les jeunes était la cause de cette tension raciale; c'est parce qu'ils sont oisifs, qu'ils n'ont rien à faire, qu'ils ont du temps à perdre et qu'ils font des bêtises. Je suis parfaitement d'accord avec lui. Que fait le gouvernement pour favoriser l'emploi des jeunes?

Les ministères fédéraux contestent l'autorité de la Commission des droits de la personne et ce n'est certainement pas ce genre d'attitude qui favorisera une idéologie sociale progressiste et libre.

En 1977, dans la publication intitulée *Un choix national*, le gouvernement déclarait que les Canadiens avaient le droit de faire leurs études dans la langue officielle de leur choix et qu'il fallait leur fournir les installations voulues lorsqu'ils étaient en nombre suffisant. Les programmes de bilinguisme sont à la disposition de presque tout le monde et, dans la plupart des cas, gratuitement, mais ici même, à la Chambre des communes, les libéraux favorisent la discrimination. Le personnel des députés n'a pas droit à des cours de français ou d'anglais comme le reste du personnel de la chambre des communes. L'autre jour, les libéraux ont rejeté une motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement pour demander que l'on se penche sur cette question. Je demande au ministre de reconsidérer la chose afin de permettre au personnel des députés de profiter des cours de langue qui sont offerts. Je me demande comment un parti qui, jusqu'ici, n'a pas été capable d'appliquer ses propres politiques, pourra le faire à l'avenir. Le ministre saura-t-il développer une culture canadienne avec plus de succès?

Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire qu'il est 10 heures avant d'aborder un autre sujet.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

● (2200)

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE—LE REMBAUCHAGE DES FONCTIONNAIRES LICENCIÉS

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je me réjouis que vous occupiez le fauteuil, car vos responsabilités envers vos électeurs sont semblables aux miennes, et c'est là l'objet de mon intervention ce soir à la Chambre.

On parlera toujours de réorganisation dans les services de l'État. Par suite de ces réorganisations, beaucoup de professionnels bien formés, de commis et d'autres employés dans la Fonction publique verront leur carrière interrompue par des mises en disponibilité, leur poste déclaré superflu et inscrit sur des listes dites prioritaires, ainsi de suite. De quoi mettre des familles entières dans l'incertitude et dans de grands embarras nécessitant des sacrifices accablants que seule l'expérience permet de comprendre. Depuis que je suis député au Parlement, j'ai vu beaucoup de gens dans cette situation, et il n'y a rien de plus pénible que le sentiment de désespoir avec lequel ils viennent me consulter dans mon bureau.

L'ajournement

La Commission de la Fonction publique grâce aux efforts de M. Ken Sinclair, a reconnu combien il importait de redonner espoir aux fonctionnaires. Bien sûr, il y a eu des histoires au dénouement heureux, alors que des personnes dont le poste avait été déclaré superflu ont réussi à trouver du travail ailleurs. Mais quelle que soit l'efficacité des programmes existants, il leur manque un ingrédient essentiel qui les assure-rait du succès. Il s'agit du recyclage.

Sous l'ancien gouvernement Clark, on avait entrepris d'élaborer un mécanisme à cet effet; mais depuis les dernières élections, le gouvernement ne nous a pas communiqué grand-chose au sujet du recyclage des fonctionnaires. Voilà pourquoi j'ai posé la question suivante au président du Conseil du Trésor (M. Johnston):

... quand le président du Conseil du Trésor va-t-il annoncer les programmes de recyclage des fonctionnaires qu'il avait promis au cours de la campagne électorale et à propos desquels il est demeuré étrangement silencieux depuis les élections?

Je n'ai pas encore reçu de réponse depuis que j'ai posé cette question. A ce moment-là le ministre m'avait répondu:

... je ne puis tolérer que le député dise que je suis demeuré silencieux. En fait, j'ai déjà fait savoir au député toute l'importance que nous attachons à la formation et au recyclage des fonctionnaires.

Rien à redire là-dessus. Il a poursuivi ainsi:

Nous élaborons présentement des programmes importants à cet égard, que j'espère pouvoir annoncer sous peu à la Chambre. Je poursuivrais volontiers mes entretiens à ce sujet avec le député dont les idées, je le reconnais humblement, sont parfois excellentes.

Je le remercie du compliment. Je suis prêt à mettre mes talents à sa disposition, tout comme vous, monsieur l'Orateur. Je pense que le secteur public a une belle occasion de donner l'exemple à l'entreprise privée en ce qui concerne le recyclage des employés. En plus d'assurer la présence d'une Fonction publique expérimentée, je crois qu'il importe que le gouvernement, en sa qualité d'employeur, se préoccupe aussi de l'aspect humain de la question.

En février 1980, le gouvernement dont j'étais membre avait pris une bonne initiative à cet égard. Le Conseil du Trésor avait annoncé comment il entendait protéger les employés contre les congédiements. Voici l'essentiel de cet énoncé:

Nous avons décidé que tout employé excédentaire aurait l'occasion d'accepter un autre emploi de manière à ce qu'il ne se produise aucune mise à pied simplement pour réduire l'effectif. Il arrive parfois qu'un certain nombre de postes dans la Fonction publique soient déclarés excédentaires pour des raisons qui ne découlent pas directement des programmes de rationalisation du gouvernement. Ces excédents peuvent résulter de modifications apportées aux programmes, de la réorganisation du travail ou d'autres modifications au plan de gestion, ainsi que de l'achèvement normal de certains programmes. Le gouvernement veut qu'en pareils cas, les employés soient également protégés par nos mesures qui visent à prévenir les licenciements et qu'ils aient l'occasion d'accepter un autre emploi.

Dans l'intérêt public et dans celui des fonctionnaires, cette proposition doit se concrétiser par l'institution de programmes de recyclage. Cette politique dépendait des programmes de recyclage que le gouvernement dont je faisais partie était en train d'élaborer au sein de la Fonction publique du Canada en vue d'aider les fonctionnaires à se préparer à de nouvelles carrières. La même obligation incombe au gouvernement actuel que les fonctionnaires surveillent dans l'expectative.

Le gouvernement devrait donner suite en les perfectionnant aux mesures qu'avait instituées mon gouvernement. J'ai moi-même des suggestions, et d'autres en ont sûrement. On devrait annoncer rapidement un programme de recyclage à l'intention de tous les fonctionnaires. Ce programme devrait s'adresser